



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpeaix.org

www.mvtpeaix.org

---

## DECLARATION

---

### La reconnaissance de l'État de Palestine par la France à la tribune des Nations unies est une victoire, mais le plus dur reste à faire

C'est pourquoi le Mouvement de la paix réitère son recours fait dès le 17 septembre 2025 auprès du président de la République française pour que la France demande que l'Assemblée générale de l'ONU en cours soit convoquée en session extraordinaire d'urgence pour mettre fin au génocide en Palestine dans les termes suivants.

Le Mouvement de la paix porte une appréciation positive sur la déclaration du président de la République à la tribune des Nations unies, déclaration qui aurait dû intervenir depuis longtemps. Oui le temps d'arrêter les massacres et le génocide est venu. La reconnaissance d'un État de Palestine par de nouveaux Etats avec la France et l'adoption du plan proposé par la France et l'Arabie Saoudite peuvent ouvrir un chemin pour la paix. Les otages doivent être libérés, le cessez-le-feu doit être immédiat, le rétablissement de l'aide humanitaire doit être immédiat. Mais les déclarations n'auront aucun effet tant que sur le terrain Israël poursuivra une politique de colonisation extrêmement agressive en ce moment en Cisjordanie avec la destruction de villages palestiniens et qu'Israël continue de poursuivre le génocide à Gaza.

La France et la majorité des Etats de l'assemblée générale des Nations unies ont le pouvoir et les moyens d'obtenir l'arrêt des bombardements sur Gaza, en particulier par un embargo total et immédiat sur la fourniture d'armes à Israël. Mais maintenant il faut des actes y compris des contraintes et des sanctions contre Israël qui viole le droit international. C'est pourquoi le Mouvement de la paix rappelle la lettre qu'il a adressée au président de la République il y a quelques jours demandant **que l'assemblée générale des Nations unies se déclare en session extraordinaire et reprenne totalement en main la construction de la paix entre Israéliens et Palestiniens compte-tenu de l'échec du conseil de sécurité à faire avancer la cause de la paix en raison du veto américain.** Le temps est venu d'arrêter les massacres, mais pour nous le temps est venu aussi d'accroître notre mobilisation pour obtenir que les paroles de ce discours se traduisent réellement en actes par la création d'un État de Palestine souverain et viable. C'est une des conditions nécessaires pour tracer un chemin pour la paix. C'est pourquoi le Mouvement de la paix réitère son Recours fait dès le 17 septembre 2025 auprès du Président de la République française pour que La France demande que l'Assemblée générale de l'ONU en cours soit convoquée en session extraordinaire d'urgence pour mettre fin au génocide en Palestine dans les termes suivants :

« Monsieur le Président de la République »

L'assemblée générale des Nations unies est actuellement en session ordinaire alors que le génocide à Gaza se réalise dans l'horreur la plus extrême, sous les yeux du monde entier. Si la société civile se mobilise comme elle le fait actuellement par exemple à travers les flottilles ou en Espagne, la communauté des Etats tarde à prendre des mesures nouvelles adaptées à cette situation pour stopper le génocide en cours. Parmi les outils possibles existe la résolution 377(V) de l'Assemblée générale, dite « S'unir pour la paix », qui a été adoptée en 1950. Elle stipule que si le Conseil de sécurité manque à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationale, l'Assemblée générale peut convoquer une session extraordinaire d'urgence. À ce jour, 11 sessions extraordinaires d'urgence ont été convoquées. L'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui est actuellement en session ordinaire, est donc habilitée à agir en vertu de la résolution « s'unir pour la paix ». Il existe des précédents historiques. L'Urgence est là. Alors que le 18 septembre marque l'expiration du délai d'un an fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'Israël se conforme à ses exigences et à celles de la Cour internationale de Justice, sous peine de « mesures supplémentaires », il est temps d'agir.

Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée dans le cadre de l'initiative « S'unir pour la paix » pourrait :

1. Exiger un cessez-le-feu immédiat
2. Appeler tous les États à adopter des sanctions globales et un embargo militaire contre le régime israélien.
3. Décider de rejeter les lettres de créance d'Israël auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'a fait l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cas de l'Afrique du Sud de l'apartheid.
4. Mettre en place un mécanisme de responsabilisation (comme un tribunal pénal) pour traiter les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, l'apartheid et le génocide israéliens. Les mandats émis par la cour pénale internationale doivent être exécutés.
5. Réactiver les mécanismes anti-apartheid de l'ONU, longtemps en sommeil, pour lutter contre l'apartheid israélien et contre le génocide en cours.
6. Mandater une force de protection armée multinationale de l'ONU pour la déployer à Gaza (et, à terme, en Cisjordanie), agissant à la demande de l'État de Palestine, afin de protéger les civils, d'ouvrir des points d'entrée par terre et par mer, de faciliter l'aide humanitaire, de préserver les preuves des crimes israéliens et d'aider au relèvement et à la reconstruction.

Bien sûr, les États-Unis et le régime israélien useront de tous les moyens pour essayer d'empêcher l'obtention de la majorité des deux tiers des Etats nécessaire. Le monde a une chance, tardive, de mettre fin à un génocide et à d'autres crimes contre l'humanité. Il suffit d'en avoir la volonté. Face à des atrocités historiques telles que celles-ci, qui menacent la survie même d'un peuple et risquent d'anéantir le droit international, tous les outils disponibles doivent être déployés. Le succès n'est pas assuré. Mais l'échec est assuré si nous n'essayons pas. Et le temps presse. Le génocide continue de faire rage à Gaza et se propage également en Cisjordanie. La famine a été déclarée à Gaza. Israël vient de s'engager depuis deux jours dans une destruction totale de Gaza et ravage toute la Cisjordanie. Monsieur le président de la République, nous avons porté une appréciation positive sur la reconnaissance de la Palestine par la France, nous pensons qu'il faut que vous alliez maintenant jusqu'au bout de la démarche pour stopper le génocide. Recevez Monsieur le président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Le Mouvement de la paix, le 17 septembre 2025**

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/wp-content/uploads/2025/09/Recours-aupres-du-President-de-la-Republique-francaise.pdf>

---

## RAPPELS SUR LES POSITIONS ANTERIEURES DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Depuis plusieurs dizaines d'années le Mouvement de la paix se bat pour la création d'un État de Palestine à côté d'Israël sur les frontières de 67. Au retour d'une délégation en Palestine et en Israël en 2005 le Mouvement de la paix (par la voix de Roland Nivet ) déclarait dans son rapport de délégation que «  *tout en n'édulcorant rien de la situation que subissent les palestiniens (cheks points, mur, spoliations, occupation, arrestations, limitation des possibilités de circulation, chômage, etc.) il faut être très offensif sur le thème suivant « **Vite un Etat palestinien viable, de plein exercice, sur les frontières de 1967, avec comme capitale Jérusalem à côté de l'Etat d'Israël** ». Ensuite tous les autres points semblent stratégiquement plus faciles à faire comprendre et à faire soutenir par les opinions publiques (retrait des colonies, lutte contre le mur, exercice du droit au retour pour les réfugiés, forces de protection, etc.), «  *l a solidarité avec le peuple palestinien au plan international a besoin de cet objectif clair pour faire bouger les choses au plan international »**

**Cette bataille pour la reconnaissance d'un Etat de Palestine, Le Mouvement de la paix l'a conduite dans le cadre de différents collectifs pendant 20 ans mais également à travers la pétition nationale « OBTENONS LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE PAR LA FRANCE ! »** lancée le .....<https://www.mvtpaix.org/wordpress/cyber-petition-pour-une-reconnaissance-immEDIATE-de-letat-de-palestine-par-la-france/> qui a obtenu près de 10 000 signatures dont 8000 sur notre site en quelques mois sur le texte suivant

*« L'instauration d'une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens passe par le respect des droits des palestiniens tels que reconnus par de nombreuses résolutions des Nations Unies c'est-à-dire par la mise en œuvre de la solution à deux Etats, sur les frontières de 1967, existant côte à côte, avec Jérusalem comme capitale des deux Etats, telle que définie par de nombreux accords et précisée en Décembre 2016 par la résolution 2334 du conseil de sécurité des Nations Unies. Pour obtenir le respect de ces droits, une solidarité internationale forte est nécessaire car on ne peut laisser l'application du droit international dépendre d'un rapport de force inégal entre l'Etat d'Israël et le peuple palestinien.*

*C'est pourquoi le Mouvement de la paix appelle à accroître cette solidarité pour obtenir du gouvernement français qu'il respecte le vote du Parlement français en faveur de la reconnaissance immédiate d'un État de Palestine.*

*Ce respect s'impose d'autant plus qu'il a été acquis en décembre 2014, à l'Assemblée nationale, puis au Sénat par un vote de parlementaires de toutes tendances politiques. Le Président de la République a le pouvoir et la légitimité pour prendre cette décision et faire que la France vote en faveur de cette reconnaissance au conseil de sécurité. Une telle décision constituerait une contribution historique de la France à la construction de la paix au Proche et au Moyen Orient. Nous pouvons obtenir cette décision en continuant nos pressions et actions de tous ordres et en signant et en faisant signer cette pétition. »*

---

**Le 30 janvier 2025** le mouvement de la paix appelait ses comités à agir en France

**Pour :**

- Le retrait des forces israéliennes des territoires palestiniens et du Liban,
  - La suspension de l'accord d'association union européenne Israël ;
  - La libération de tous les otages de tous les prisonniers palestiniens ;
  - Le retrait de l'armée israélienne de Gaza et des territoires palestiniens ;
  - L'entrée sans restriction de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza ;
  - La reprise des négociations pour une paix juste et durable entre palestiniens et Israéliens
  - La reconnaissance par la France de l'État de Palestine ;
  - La cessation immédiate des livraisons d'armes de toute coopération militaire avec Israël,
  - La sécurité de toutes les populations par la mise en place d'une force d'interposition des Nations unies ;
  - L'application des arrêts de la cour pénale internationale et la cour internationale de justice et que soit fait des pressions sur Israël pour l'application du droit international (en particulier par la suspension de l'accord d'association union européenne- Israël et par le jugement de tous les criminels de guerre y compris ceux du Hamas,
  - Pour le maintien de l'UNRWA.
- 

***Appel à manifester le 21 septembre 2025***

*C'est dans cette logique que le porte-parole national du Mouvement de la paix a appelé avec une dizaine d'autres représentants d'organisations politiques syndicales et associatives à manifester à Paris le 21 septembre 2025 dans le cadre de la journée internationale de la paix.*

<https://www.ldh-france.org/9-septembre-2025-tribune-collective-le-21-septembre-marchons-pour-la-reconnaissance-de-letat-palestinien-et-larret-immediat-du-genocide-en-cours-signee-par-nathalie-tehio-presi/>

Fin des rappels pour plus d'infos voir le site mvtpaix.org

**Saint Ouen, le 23 septembre 2025**